VINCENT BEGRAND
RESPONSABLE DES RELATIONS PRESSE
Direction de la communication
Tél. : 06 89 42 94 33

VB/AB

Mardi 24 novembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE DIJON
DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2026

350 millions d'euros pour préparer Dijon à l'horizon 2032 : les grandes décisions du conseil municipal

Réuni lundi 23 novembre 2026 sous la présidence de Nathalie Koenders, maire de Dijon, le conseil municipal a examiné plusieurs dossiers majeurs pour l'avenir de la ville et le quotidien des Dijonnaises et des Dijonnais.

Programme d'investissement de 350 millions d'euros (350,41 millions d'euros) pour le mandat 2026-2032, orientations budgétaires 2027, création d'une brigade anti-incivilités, accord sur l'avenir du site des Lentillères, reconstruction de la médiathèque Champollion, développement de l'accueil de la petite enfance, restauration scolaire et soutien aux associations : ce conseil municipal marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre des engagements du mandat.

Dans un contexte national particulièrement contraint pour les finances des collectivités, Dijon réaffirme sa volonté de **maintenir un haut niveau d'investissement, de préserver les services publics de proximité et de poursuivre une gestion financière rigoureuse, sans augmenter les taux de fiscalité communale**.

350 millions d'euros pour investir dans Dijon jusqu'en 2032

Rapport n° 2

La Ville de Dijon a présenté son **programme d'investissement de mandat 2026-2032**, qui prévoit **350 millions d'euros d'investissements prévisionnels sur sept ans** pour améliorer le quotidien des habitants et préparer l'avenir de la ville.

Ce programme traduit les engagements du mandat en une programmation concrète. Il associe la poursuite des opérations déjà engagées, la réalisation de nouveaux projets et l'entretien indispensable des équipements municipaux.

Il poursuit également un objectif de transparence en donnant aux habitants, aux associations et aux acteurs économiques une visibilité sur les investissements prévus et leur calendrier. Il sera actualisé

chaque année en fonction de l'avancement des projets, des besoins et des capacités financières de la Ville.

Cinq grandes priorités structurent cette programmation.

Une ville du quotidien : 32,66 millions d'euros

Cette première priorité vise à améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers, à renforcer les équipements de proximité et à accompagner les transformations urbaines.

La Ville prévoit notamment **5,5 millions d'euros pour la création ou la rénovation de pôles de vie sociale et d'équipements de proximité**, avec des projets concernant notamment les Marmuzots, le Château de Pouilly et Hyacinthe-Vincent.

5,36 millions d'euros sont également programmés sur la période pour l'achèvement de la Maison des associations, tandis que **4,1 millions d'euros** seront consacrés à la qualité des espaces publics et aux opérations de proximité.

Les budgets participatifs bénéficieront d'une enveloppe de **2,7 millions d'euros**, afin de poursuivre l'association des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.

Enfin, **15 millions d'euros** accompagneront les opérations d'aménagement urbain et de développement de l'habitat, notamment l'Éco Cité des Maraîchers et le secteur Grand Sud Arsenal.

Une ville qui protège : 58,70 millions d'euros

Cette priorité associe la tranquillité publique, la modernisation des moyens municipaux et l'entretien du patrimoine de la Ville.

10,2 millions d'euros seront consacrés aux équipements de sécurité et aux outils de coordination, dont **9,5 millions d'euros pour le dispositif OnDijon** et 700 000 euros pour les équipements de la police municipale.

La Ville prévoit parallèlement **48,5 millions d'euros pour entretenir son patrimoine et moderniser les moyens des services publics**, avec notamment 25 millions d'euros pour les travaux sur les bâtiments municipaux et 10 millions d'euros pour le numérique.

Ces investissements accompagnent le renforcement de la présence humaine sur le terrain et la volonté de garantir des services publics efficaces, accessibles et adaptés aux besoins des habitants.

Une ville qui prépare l'avenir : 56,50 millions d'euros

L'adaptation au changement climatique constitue l'un des axes structurants du programme.

Dijon prévoit notamment **13 millions d'euros pour l'aménagement des parcs, jardins et espaces extérieurs des bâtiments publics**, ainsi que **4,5 millions d'euros pour les plantations et le patrimoine arboré**.

Ces investissements contribueront à l'objectif de **50 000 arbres et arbustes plantés pendant le mandat**.

Le Jardin de l'Arquebuse bénéficiera d'une enveloppe de **5,5 millions d'euros**, principalement destinée à la transformation des serres historiques et à la requalification du jardin.

La Ville poursuivra également le développement des îlots de fraîcheur, des « bulles vertes », des fontaines et des brumisateurs, ainsi que la désimperméabilisation des espaces publics.

La transition énergétique mobilisera par ailleurs **9,5 millions d'euros pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments**, 7,8 millions d'euros pour l'entretien et le renouvellement des installations de chauffage, 5 millions d'euros pour le développement du photovoltaïque et 1,8 million d'euros pour les raccordements aux réseaux de chaleur.

L'objectif est de préparer une ville capable de mieux faire face aux fortes chaleurs, de réduire ses consommations d'énergie et d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable et plus durable.

Une ville d'émancipation : 123,18 millions d'euros

Il s'agit de **la première enveloppe du programme d'investissement**, traduisant la priorité donnée à l'éducation, à la jeunesse, au sport et à la culture.

L'éducation et la petite enfance bénéficieront de **65,4 millions d'euros**, dont **56,5 millions d'euros pour la transition écologique et la modernisation du patrimoine scolaire**.

Ces crédits permettront de poursuivre la rénovation des écoles, d'améliorer le confort d'été des bâtiments et de transformer les cours pour les adapter aux évolutions climatiques et aux besoins des enfants.

Une enveloppe de 4 millions d'euros sera consacrée aux structures de petite enfance et 4,9 millions d'euros à la maintenance et au renouvellement des équipements de la cuisine centrale.

Le sport mobilisera **28,38 millions d'euros**, avec notamment 9 millions d'euros pour un futur équipement sportif dont le projet sera défini après concertation, 7 millions d'euros pour la rénovation énergétique des installations, 5,58 millions d'euros de crédits pour le gymnase Arsenal et 4 millions d'euros pour les terrains de sport en revêtement toutes saisons.

La culture bénéficiera de **29,4 millions d'euros**, avec plusieurs opérations importantes : **5,8 millions d'euros pour le Dancing, 5,2 millions d'euros pour la bibliothèque Colette, 3,6 millions d'euros pour l'Auditorium et 3,4 millions d'euros pour le Grand Théâtre**.

Ces investissements accompagneront également la modernisation des bibliothèques, la restauration des œuvres, les aménagements du Conservatoire et le développement du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

L'éducation, le sport et la culture constituent des leviers essentiels d'égalité des chances et d'émancipation. La Ville entend permettre à chacun d'accéder à des équipements de qualité, quels que soient son âge, son quartier ou sa situation.

Une ville attractive et rayonnante : 79,37 millions d'euros

Cette dernière priorité concerne la préservation du patrimoine dijonnais et la modernisation des grands équipements qui contribuent à l'attractivité économique, culturelle et touristique de la ville.

15,07 millions d'euros seront consacrés au patrimoine, dont 11,8 millions d'euros pour les monuments et bâtiments historiques et 1,4 million d'euros pour le fonds façades.

Le principal investissement concerne la **rénovation du Parc des expositions et des congrès**, avec **61 millions d'euros HT programmés sur la période**, auxquels s'ajoutent 2,3 millions d'euros HT pour les travaux annexes.

Ce projet vise à moderniser un équipement majeur pour l'accueil des manifestations économiques, professionnelles et grand public, tout en permettant le maintien de la Foire internationale et gastronomique de Dijon pendant les travaux.

Le camping municipal bénéficiera également d'une enveloppe d'un million d'euros.

À travers ce programme, Dijon fait le choix de poursuivre un investissement public soutenu, au service de la qualité de vie, de la transition écologique, des services publics et de l'activité économique locale.

Cette programmation sera conduite en recherchant les cofinancements disponibles et en maintenant une trajectoire d'endettement soutenable. Les montants correspondent aux crédits prévisionnels de la période 2026-2032, avant déduction des subventions et, pour les opérations déjà engagées, aux crédits restant à financer sur cette période.

Orientations budgétaires 2027 : préserver les services publics et l'investissement malgré un effort national estimé à 6,7 millions d'euros

Rapport n° 5

Le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour 2027, étape préalable à l'examen et au vote du budget primitif en décembre.

Ce débat intervient dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités territoriales, alors que le projet de loi de finances pour 2027 prévoit de nouvelles contributions au redressement des comptes publics.

Pour la Ville de Dijon, **l'effort financier supplémentaire résultant des principales mesures nationales est estimé, à ce stade, à au moins 6,7 millions d'euros par rapport à 2026**.

Cette estimation comprend **5,2 millions d'euros en fonctionnement**, dont 4 millions d'euros au titre de la nouvelle contribution dite CPEB et 1,2 million d'euros de cotisations employeurs supplémentaires à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

À cela s'ajouterait **une perte potentielle de 1,5 million d'euros de recettes d'investissement**, liée aux évolutions envisagées du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Ces montants restent dépendants des dispositions qui seront définitivement adoptées au niveau national. Ils témoignent néanmoins de l'ampleur des contraintes susceptibles de peser sur les finances municipales dès 2027.

Face à cette situation, Dijon entend maintenir une stratégie financière fondée sur quatre engagements : **préserver un niveau élevé d'investissement, stabiliser les taux de fiscalité communale, maintenir une épargne brute suffisante et conserver un endettement maîtrisé**.

Cette orientation s'appuie sur une situation financière solide, fruit de plusieurs années de gestion rigoureuse.

À la fin de l'année 2025, l'endettement de la Ville représentait **557 euros par habitant, contre 1 149 euros en moyenne pour les communes de taille comparable**.

La capacité de désendettement s'établissait à **trois ans**, soit un niveau très inférieur au seuil d'alerte de douze ans.

La Ville a par ailleurs poursuivi sa politique de désendettement au cours des dernières années. L'encours de dette, qui atteignait 235,7 millions d'euros à la fin de l'année 2008, avait été ramené à **90,7 millions d'euros au 31 décembre 2025**, puis à environ 80 millions d'euros au 6 novembre 2026.

Cette situation constitue un atout pour aborder le nouveau mandat, même si le financement du programme d'investissement de 350 millions d'euros nécessitera un recours maîtrisé à l'emprunt au cours des prochaines années.

Pour 2027, les premières projections font apparaître **une progression des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement comprise entre 3,2 % et 3,6 % par rapport au budget primitif 2026**.

L'objectif est de préserver les équilibres de fonctionnement et d'éviter que les dépenses ne progressent plus rapidement que les recettes, ce qui réduirait les capacités d'autofinancement de la collectivité.

À ce stade, **l'épargne brute pourrait atteindre au moins 28 millions d'euros dans le projet de budget 2027**, soit un niveau proche de celui inscrit au budget primitif 2026 (28,3 millions d'euros).

La municipalité entend également contenir ses dépenses réelles de fonctionnement, avec un objectif maximal de **204,5 millions d'euros en 2027, contribution nationale au redressement des finances publiques comprise**, et de 200,5 millions d'euros hors cette contribution.

Cet objectif traduit une volonté de maîtrise des dépenses, sans remise en cause du niveau des services publics proposés aux Dijonnaises et aux Dijonnais.

En matière d'investissement, les premières orientations prévoient **un peu plus de 60 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2027**, montant indicatif qui sera précisé lors de la préparation du budget primitif.

Ce niveau élevé s'explique notamment par la montée en puissance du programme d'investissement de mandat et par l'entrée en phase opérationnelle du projet de rénovation du Parc des expositions.

Enfin, la Ville réaffirme son engagement de **maintenir les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**, conformément aux orientations du mandat 2026-2032.

La taxe sur la vacance des locaux d'habitation, instaurée à compter du 1er janvier 2027, constitue une mesure distincte destinée à encourager la remise sur le marché des logements durablement inoccupés.

Le débat d'orientations budgétaires ne constitue pas le vote du budget 2027. Il fixe les grandes priorités et les objectifs financiers qui guideront sa préparation, dans un contexte national encore incertain.

La ligne défendue par Dijon reste néanmoins claire : préserver les services publics, maintenir l'investissement et protéger les marges de manœuvre financières de la Ville, sans faire peser sur les habitants une hausse des taux de fiscalité communale.

Une brigade anti-incivilités de 24 agents dès janvier 2027

Rapport n° 6

La Ville de Dijon poursuit le renforcement de sa politique de tranquillité publique avec la création d'une **brigade anti-incivilités (BAI)**, qui sera opérationnelle à partir de janvier 2027.

Cette nouvelle organisation réunira **24 agents**, issus du regroupement des 14 postes d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des 10 postes de la brigade verte.

Rattachée à la direction de la tranquillité publique, elle permettra de mieux coordonner les interventions sur l'espace public, en lien avec la police municipale et les autres services de la Ville et de Dijon métropole.

La brigade interviendra notamment sur les incivilités qui dégradent le cadre de vie : dépôts sauvages, déjections canines, stationnements gênants, dégradations et comportements contraires au respect des espaces publics.

Son action reposera sur une approche associant **prévention, sensibilisation et verbalisation lorsque cela est nécessaire**.

Pour renforcer la proximité avec les habitants, Dijon sera organisée en **quatre secteurs d'intervention**, avec huit agents référents chargés d'assurer un suivi régulier des situations signalées et de développer une connaissance fine des problématiques locales.

Les agents interviendront principalement en binômes, à pied, à vélo ou en véhicule selon les missions. Leur présence sera assurée **du lundi au samedi**, avec une organisation permettant de couvrir différentes plages horaires.

Cette nouvelle brigade s'appuie sur une meilleure coordination de moyens humains déjà présents sur le terrain. Elle ne correspond donc pas à la création de 24 postes supplémentaires, mais à une organisation destinée à rendre l'action municipale plus lisible et plus efficace.

Après le renforcement des effectifs de la police municipale engagé en septembre, cette nouvelle étape confirme la priorité donnée à la tranquillité publique, à la propreté et au respect du cadre de vie dans tous les quartiers de Dijon.

Lentillères : un cadre légal pour préserver le site et garantir la poursuite du projet des Maraîchers

Rapport n° 31

Le conseil municipal a approuvé le cadre conventionnel issu de l'accord conclu après plusieurs mois de négociations entre la Ville de Dijon et l'association Quartier Libre des Lentillères. Cet accord ouvre la voie à la fin d'une occupation sans droit ni titre qui perdure depuis 2010.

La convention, conclue pour une durée initiale de douze ans, garantit la vocation agricole, écologique et environnementale des 7,04 hectares appartenant à la Ville. Elle prévoit leur ouverture à l'ensemble des Dijonnaises et des Dijonnais, dans des conditions adaptées de sécurité et d'accessibilité.

L'association devra prendre en charge ses consommations d'eau et d'électricité, l'entretien du site et la mise en conformité des installations accueillant du public. Elle devra également résorber les installations précaires dans un délai de cinq ans. La Ville conservera un droit de contrôle sur le respect de ces engagements.

Une seconde convention avec la SPLAAD organise l'occupation temporaire et la libération des 1,14 hectare destinés à la poursuite du projet d'aménagement de l'écocité Jardin des Maraîchers, à vocation sociale et comprenant des espaces de pleine terre cultivables. Les deux conventions sont indissociables.

Cet accord permet de concilier la préservation de plus de sept hectares dédiés à la nature et à l'agriculture urbaine, le respect des règles communes et la poursuite du projet urbain. Il traduit la volonté de la municipalité de privilégier le dialogue pour parvenir à une solution durable, dans le respect de l'intérêt général.

Médiathèque Champollion : reconstruire et moderniser un équipement culturel essentiel aux Grésilles

Rapport n° 28

Après l'incendie volontaire qui a gravement endommagé la médiathèque Champollion dans la nuit du 2 au 3 mars 2025, la Ville de Dijon franchit une nouvelle étape dans la reconstruction de cet équipement culturel majeur du quartier des Grésilles.

Le conseil municipal a approuvé un protocole transactionnel avec SMACL Assurances permettant à la Ville de bénéficier d'une **indemnisation forfaitaire et définitive de 1,4 million d'euros**.

Cet accord sécurise une ressource financière destinée à accompagner le projet de réhabilitation et de modernisation de la médiathèque.

L'ambition municipale va au-delà de la simple remise en état du bâtiment. Il s'agit de reconstruire un équipement mieux adapté aux besoins des habitants, plus accessible, plus accueillant et davantage ouvert sur son quartier.

Le projet prévoit notamment la réfection des installations techniques, l'amélioration de l'accessibilité, la réorganisation des espaces intérieurs, le développement de nouveaux usages et une meilleure valorisation des espaces extérieurs, notamment du jardin.

La future médiathèque devra conforter sa vocation de lieu de vie, de rencontre et de transmission, en favorisant les usages intergénérationnels et les liens avec les acteurs associatifs, éducatifs et culturels du quartier.

Le budget des travaux est actuellement estimé à **1,1 million d'euros TTC**. Une enveloppe de **230 000 euros** est également prévue pour la reconstitution des collections entre 2027 et 2029. Les autres dépenses, notamment celles relatives au mobilier et aux équipements numériques, seront précisées lors des études de maîtrise d'œuvre.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au printemps 2028 et une **réouverture de la médiathèque à la mi-2029**.

Dans l'attente, la continuité du service public de lecture est assurée grâce à un dispositif alternatif installé au 17A avenue de Champollion.

La reconstruction de Champollion traduit une volonté forte : maintenir et développer les services publics culturels de proximité, particulièrement dans les quartiers où ils jouent un rôle essentiel pour l'accès à la culture, l'éducation et le lien social.

Restauration scolaire : les résultats de la politique alimentaire dijonnaise examinés par la Chambre régionale des comptes

Rapport n° 7

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté consacré à l'alimentation durable, locale et de qualité dans la restauration scolaire, dans le cadre d'un contrôle coordonné de la Ville de Dijon et de Dijon métropole.

Ce rapport met en évidence les résultats de la stratégie alimentaire conduite depuis plusieurs années, notamment à travers le programme métropolitain ProDij et sa déclinaison dans les écoles dijonnaises avec **« Chouette Cantine »**.

Généralisé à l'ensemble des écoles en 2024, ce programme associe la qualité nutritionnelle des repas, l'éducation au goût, la découverte des produits et de leur saisonnalité, la diversification des sources de protéines et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La Chambre souligne notamment le caractère innovant de cette démarche, développée en partenariat avec la recherche publique, ainsi que la place donnée aux enfants dans l'évolution des pratiques alimentaires.

Les résultats en matière d'approvisionnement dépassent les objectifs fixés par la loi EGAlim. En 2025, **62 % des produits servis relèvent de signes de qualité, dont 35 % de produits biologiques**, contre des objectifs légaux respectifs de 50 % et 20 %.

La Chambre relève également les performances obtenues dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les campagnes de mesure réalisées entre 2017 et 2023 font apparaître une réduction de plus de 50 % des quantités gaspillées, passées de 161 à 73 grammes par repas.

Cette politique repose notamment sur la cuisine centrale municipale, qui produit environ **8 000 repas par jour en période scolaire** pour les restaurants scolaires et les centres de loisirs, ainsi que sur la légumerie

métropolitaine d'Ouges, qui contribue au développement des approvisionnements en légumes biologiques.

La Chambre souligne également la maîtrise des coûts d'approvisionnement, malgré le niveau élevé d'exigence en matière de qualité alimentaire.

Le rapport comporte par ailleurs plusieurs recommandations et rappels au droit concernant notamment la formalisation du plan de diversification des protéines, les obligations d'information sur le gaspillage alimentaire, l'organisation des dons alimentaires, la suppression des contenants plastiques et la sécurisation juridique du fonctionnement de la légumerie métropolitaine.

La Ville prend acte de ces observations et poursuit les démarches engagées pour y répondre. Elle maintient toutefois ses observations concernant les modalités de mobilisation des agents municipaux au profit de la légumerie.

Ce rapport met en évidence les résultats obtenus dans la transformation de la restauration scolaire dijonnaise, tout en identifiant les améliorations à poursuivre. L'objectif demeure de proposer aux enfants une alimentation saine, durable et de qualité, tout en faisant du repas un véritable temps éducatif.

Petite enfance : six places supplémentaires à la crèche Jean-Jaurès

Rapport n° 9

La Ville accompagne un nouveau projet de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance avenue Jean-Jaurès.

Porté par Yci Enfance, en partenariat avec l'association Léo Lagrange, ce projet prévoit le déménagement et l'agrandissement de la crèche dans de nouveaux locaux situés au **79 ter avenue Jean-Jaurès**.

Sa capacité passera de **18 à 24 berceaux**, soit six places supplémentaires pour répondre aux besoins des familles.

La future structure sera installée au rez-de-chaussée d'un immeuble de CDC Habitat. Son ouverture est prévue en **janvier 2028**.

Le projet bénéficie d'un modèle de tarification tenant compte des ressources des familles, afin de favoriser l'accès à un mode de garde pour les ménages modestes.

Pour accompagner sa réalisation, le conseil municipal a accordé la garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt de 362 000 euros contracté par Yci Enfance, soit **181 000 euros garantis**.

Cette opération participe au développement des solutions d'accueil pour les jeunes enfants et à l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne.

Elle illustre la volonté municipale de favoriser l'accès aux services de proximité et de répondre aux besoins des parents, notamment dans les secteurs où les enjeux sociaux sont importants.

Soutien aux associations : près de 250 000 euros de subventions complémentaires

Rapport n° 8

Le conseil municipal a approuvé l'attribution de **247 437 euros de subventions** à différents organismes et associations au titre de l'année 2026.

Ces financements participent au soutien de la vie associative dijonnaise et aux actions menées dans les domaines de la solidarité, de la culture, de la jeunesse et de la vie locale.

La Ville adapte également les modalités de versement de certaines subventions afin de mieux répondre aux besoins de trésorerie des associations et de leur permettre de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.

Cette décision confirme la volonté municipale de maintenir un partenariat étroit avec le tissu associatif, dont l'action contribue au lien social et à la vitalité des quartiers.

Écoquartier de l'Arsenal : poursuivre l'aménagement des espaces publics

Rapport n° 21

La transformation de l'écoquartier de l'Arsenal se poursuit avec l'acquisition par la Ville de nouveaux espaces publics aménagés dans le secteur du Canal.

Cette opération concerne notamment les rues des Tirailleurs Marocains et du docteur Suzanne Noël, ainsi que trois allées piétonnes, représentant une superficie totale de **5 845 m²**.

Le montant de l'acquisition auprès de la SPLAAD s'élève à **770 000 euros HT**.

Elle constitue une nouvelle étape dans l'intégration des voiries et des espaces publics de ce quartier en transformation au patrimoine municipal.

Déchets : une baisse des quantités collectées par habitant

Rapport n° 16

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2025 sur le service public de prévention et de gestion des déchets, compétence exercée par Dijon métropole.

En 2025, **81 728 tonnes de déchets ménagers et assimilés** ont été collectées sur le territoire métropolitain, hors déchetteries.

La quantité collectée représente **309 kg par habitant, contre 321 kg en 2024**, soit une diminution de près de 4 % en un an.

Le déploiement des bornes de tri des déchets alimentaires s'est également poursuivi. À la fin de l'année 2025, **647 bornes** avaient été installées, permettant à 75 % de la population métropolitaine d'accéder à ce service à proximité de son domicile.

Ces résultats accompagnent les politiques de réduction et de valorisation des déchets conduites à l'échelle des 23 communes de la métropole.

Commerce : cinq ouvertures dominicales prévues en 2027

Rapport n° 23

Le conseil municipal a donné un avis favorable à cinq ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2027, à la suite des échanges avec les représentants des professionnels et les partenaires sociaux.

Les dates retenues sont les **10 janvier, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre et 19 décembre 2027**, correspondant notamment aux soldes d'hiver et à la période commerciale de fin d'année.

Cinq autres dimanches sont prévus spécifiquement pour la branche automobile : les 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 12 septembre et 17 octobre.

Cette organisation vise à concilier les besoins des professionnels, l'animation commerciale et la cohérence des pratiques à l'échelle métropolitaine.

Égalité, diversité et inclusion : poursuivre les engagements municipaux

Rapports n° 4, 12 et 13

Le conseil municipal a également examiné plusieurs rapports témoignant de l'engagement de Dijon en faveur de l'égalité professionnelle, de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

La Ville poursuit notamment sa démarche de double labellisation Égalité professionnelle et Diversité, accompagnée d'un programme de **67 mesures**.

Le dispositif AMACOD TOUR, développé en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur, contribue à sensibiliser les étudiants aux discriminations et à favoriser l'accès à l'information et aux droits.

Le rapport social unique 2025 met par ailleurs en évidence les actions engagées en faveur de l'inclusion des agents municipaux. La Ville affiche notamment un **taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap de 10,3 %**, supérieur à l'obligation légale de 6 %.

Ces démarches participent à la construction d'une administration municipale attentive à l'égalité des droits, à la diversité des parcours et à la qualité des conditions de travail.

Culture : accompagner la création et transmettre le patrimoine

Rapports n° 24, 25, 26 et 27

Plusieurs décisions confortent la politique culturelle municipale, à travers le soutien à la création, l'enseignement artistique et la valorisation des collections patrimoniales.

L'édition 2027 de l'exposition **« Dijon vu par… »** sera confiée à l'artiste Jérémy Soheylian. Présentée gratuitement au salon Apollon du 26 juin au 19 septembre 2027, elle proposera un regard artistique sur le patrimoine dijonnais, accompagné d'ateliers de dessin.

Le partenariat entre le Conservatoire à rayonnement régional et le collège Marcelle Pardé est également renouvelé pour les classes à horaires aménagés musique et danse, qui accueillent plus de 200 élèves.

La Ville poursuit par ailleurs l'enrichissement des collections de ses musées, notamment avec l'acquisition d'un dessin de Jean-Baptiste Lallemand représentant la chartreuse de Champmol et les tombeaux des ducs de Bourgogne.

Enfin, l'adhésion au réseau professionnel Videomuseum permettra de renforcer la documentation et la valorisation des collections d'art moderne et contemporain.

Ces différentes décisions illustrent la volonté de Dijon de conjuguer création contemporaine, transmission artistique, accès à la culture et préservation du patrimoine.

Agir pour le quotidien, investir pour l'avenir

Les décisions examinées lors de ce conseil municipal s'inscrivent dans une même ambition : **poursuivre la mise en œuvre des engagements du mandat 2026-2032 tout en préservant la qualité des services publics et les capacités d'investissement de la Ville.**

Avec un programme prévisionnel de 350 millions d'euros, Dijon affirme sa volonté de préparer les transformations nécessaires des prochaines années, malgré un environnement budgétaire national particulièrement contraint.

La création de la brigade anti-incivilités, la reconstruction de la médiathèque Champollion, le développement de l'accueil de la petite enfance ou encore la poursuite de la transition alimentaire traduisent cette ambition dans des actions concrètes.

La ligne municipale reste claire : améliorer le quotidien des Dijonnaises et des Dijonnais, protéger les services publics de proximité et préparer une ville plus solidaire, plus durable et plus agréable à vivre.

La maîtrise des finances publiques constitue le socle de cette ambition. **C'est en préservant ses équilibres financiers que Dijon entend continuer à investir, à tenir ses engagements et à préparer l'avenir.**